



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

assurance responsabilité civile médicale

Question écrite n° 64965

### Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le trou de garantie des obstétriciens. Le risque de ruine par "trou de garantie" pour les obstétriciens est avéré et reconnu par tous les organismes, les services publics et même la direction du Trésor. Depuis le 1er octobre, il n'est pas exclu que l'ONIAM se retourne contre les praticiens condamnés au-delà du plafond de leur assurance. Dans ces conditions, la menace de ruine pèse à nouveau sur les accoucheurs. Il est donc nécessaire aujourd'hui d'apporter une réponse définitive à cette question importante. Il souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour rétablir l'assurabilité des obstétriciens et permettre le maintien de leur activité essentielle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rémi Delatte](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64965

**Rubrique :** Assurances

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 2009, page 11345

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)